



Dette profesionnelle de mon entreprise individuelle radié en 2002

Par **sofiane93300**, le **25/01/2013 à 13:39**

bonjour ,rnje vous écris en désespoir de cause ,depuis la cessation de l'activité de mon entreprise individuelle en 2002 , j'ai une dette professionnelle aux impôts sur les revenus et impôts sur entreprises relative a la tva autour des 200 000 € que je suis incapable de payé étant au RSA et ayant basculé dans la dépression plusieurs années , apparemment un dossier de surendettement auprès de la banque de France n'est pas possible pour une dette professionnelle ,alors que faire ?rnrnmerci par avance de votre réponse [smile17]

Par **trichat**, le **25/01/2013 à 15:15**

Bonjour,rnrnSi vous ne disposez pas de revenus suffisants pour rembourser cette dette fiscale, vous ne pouvez rien faire, mais le Trésor public ne rien faire de plus. Votre RSA est insaisissable. Alors attendez de revenir, comme dit la maxime, à meilleure fortune.rnrnCordialement.